

Association MAMMOUTUX
Les Buissons
24580 Rouffignac St Cernin
T:09 74 76 95 85

Rouffignac, le 31 octobre 2018

Objet: Convocation Assemblée générale.

Madame, mademoiselle, monsieur

Nous sommes heureux de vous convier à notre assemblée générale afin d'examiner ensemble les suites à donner à notre association. Nous attirons votre attention sur le fait que le droit de vote n'est pas automatique (voir statuts page suivante).

L'assemblée aura lieu le :

**vendredi 16 novembre 2018 à 20 h 30 (précise)
à l'ESE de Rouffignac
(Salle à côté du terrain de tennis couvert , en face du Dojo).**

Ordre du jour :

- Bilan de l'année écoulée par le président .
- Bilan financier par le trésorier
- Election des candidats au comité d'animation
- Quel fonctionnement interne (permanences, activités, ...)
- Questions diverses

En espérant vous voir présent vendredi, veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour MAMMOUTUX, le président Jean-Paul Quentin.

(*) (Extrait des statuts) Article 13 : Droit de vote.

Tout membre à jour de ses cotisations qui désire avoir le droit de vote à l'assemblée générale doit faire une demande écrite signée qui doit parvenir **au siège de l'association au moins 48 H avant l'AG**. Cette demande est automatiquement acceptée par le Conseil d'Animation. Un rappel de cet article figure sur la convocation. Cette demande est faite une fois pour toute. Le secrétaire tient à jour la liste des membres ayant le droit de vote.

Coupon à remplir pour obtenir le droit de vote.

Je , soussigné , Nom : Prénom :

demande le droit de vote lors des Assemblées Générales de l'association Mammoutux.

Date :

Signature :

A faire parvenir au siège de l'association mercredi 14 novembre 2018 au plus tard .

Pouvoir de vote

Je , soussigné , Nom : Prénom : donne pouvoir de vote

à Nom : Prénom : pour me représenter lors de l'assemblée générale de l'association Mammoutux du 16 novembre 2018.

Fait à le

bon pour pouvoir ,

signature :

Attention : chaque adhérent physiquement présent a le droit de porter au maximum 2 pouvoirs de vote en plus de sa propre voix.